

Le Mont, 1^{er} avril 2024



Au Conseil Communal du Mont-sur-Lausanne

INTERPELLATION Impact pour la commune de la modification de la LPrPNP sur la simplification d'abattage d'arbres dits ordinaires

Mesdames, Messieurs,

A la fin mars 2024, le Grand Conseil vaudois a adopté une modification de la loi cantonale de protection du patrimoine naturel et paysager (LPrPNP) visant à la simplification de la procédure d'abattage d'arbres dits ordinaires, ne requérant la publication dans la FAO que les abattages d'arbres dits remarquables ou ceux liés à un permis de construire.

Quel est/sera l'impact de cette modification de loi cantonale sur les pratiques et réglementations communales ; y aura-t-il un impact sur la mise en œuvre de l'initiative communale « des arbres pour la Commune » ?

Au nom de l'Alliance Montaine,
Christophe Blanc et consorts